

## **Politique de confidentialité**

**concernant la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel.**



**Child Focus**  
**☎ 116 000**

## Avant-propos

La mission de Child Focus implique qu'il a beaucoup de données personnelles à traiter. Child Focus attache une grande importance à votre vie privée. C'est pourquoi la présente politique de confidentialité a été élaborée pour vous informer des données personnelles que Child Focus recueille et utilise, ainsi que de vos droits à cet égard.

Cette politique de confidentialité s'applique à tout traitement de données personnelles de personnes physiques qui utilisent les services de Child Focus.

### 1. Sur la base de quelles dispositions légales pouvons-nous traiter des données à caractère personnel ?

Nous nous engageons à respecter votre vie privée quel que soit le moyen que vous utilisez pour contacter nos services, et ce conformément aux dispositions de la présente politique :

- Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

- la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;

Ces dispositions sont également respectées pour tous les flux sortants et entrants (appels au numéro d'urgence 116000, lettres, fax, e-mails, ...), et s'appliquent à toutes les visites de notre bâtiment et à toute coopération avec notre organisation. Les mêmes principes s'appliquent aux personnes liées par un contrat de travail ou un accord de stage, de volontariat ou de partenariat.

### 2. Qui sont nos collaborateurs qui rassemblent et traitent les données?

**2.1 Les responsables de l'accueil :** Ils s'occupent du premier contact avec notre organisation par un bon accueil, des conseils et la diffusion d'informations.

Ils écoutent et répondent à tous les appels reçus sur le numéro d'urgence 116000, transfèrent ces appels et les saisissent afin qu'ils puissent être traités de manière professionnelle.

**2.2 Les consultants :** Ils traitent avec compétence les cas de personnes disparues ou d'exploitation sexuelle, tant à titre préventif que dans des cas spécifiques. Ils assurent également le suivi des dossiers en fournissant une assistance sociale, psychologique, juridique et logistique et, si nécessaire, une aide financière dans l'intérêt de l'enfant disparu ou sexuellement exploité. Ils coopèrent également avec les services de police dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

**2.3 Analystes :** ils rassemblent, développent et diffusent des connaissances (à la fois en interne et en externe) pour soutenir et influencer la pratique et la politique en matière de phénomènes de

disparition ou d'exploitation sexuelle. Ils le font par la consultation, la recherche et/ou des initiatives d'information, de formation et de prévention.

### 3. Pour quelle raison et dans quel but les données collectées sont-elles traitées ?

Child Focus traite les données personnelles à des fins spécifiques qui proviennent toujours de la double mission de Child Focus. Cela comprend, d'une part, le soutien opérationnel dans les enquêtes sur les enfants disparus et sexuellement exploités et, d'autre part, la prévention et la lutte contre le phénomène des enfants disparus et sexuellement exploités.

Le traitement des données à caractère personnel s'effectue toujours sur la base d'un motif de traitement tel que requis par la loi. Les motifs de traitement sont par exemple le libre consentement, l'exécution d'un accord, une obligation légale, un intérêt légitime ou des intérêts vitaux.

Dans de nombreux cas, le traitement des données personnelles par Child Focus sera justifié sur la base d'intérêts vitaux, car ils sont nécessaires à la protection des intérêts d'un mineur. Child Focus verwerkt persoonsgegevens voor welbepaalde doeleinden die steeds hun oorsprong vinden in de dubbele missie van Child Focus. Deze omvat enerzijds de operationele ondersteuning bij onderzoeken naar vermiste en seksueel uitgebuite kinderen, en anderzijds de preventie en bestrijding van de fenomenen van vermiste en seksueel uitgebuite kinderen.

De verwerking van persoonsgegevens gebeurt steeds op basis van een verwerkingsgrond zoals vereist door de wet. Voorbeelden van verwerkingsgronden zijn de vrije toestemming, de uitvoering van een overeenkomst, een wettelijke verplichting, gerechtigd belang of vitale belangen.

De verwerking van persoonsgegevens door Child Focus zal in veel gevallen gerechtvaardigd zijn op basis van het vitaal belang, omdat zij noodzakelijk zijn voor de bescherming van de belangen van een minderjarige.

### 4. Quelles données recueillons-nous et sous quelle forme ?

#### 4.1 Collecte de données dans le cadre d'une mission :

L'équipe opérationnelle de Child Focus ne recueille et ne traite les informations que de manière loyale et dans le respect du secret professionnel :

- qui correspond aux objectifs et aux missions de notre Fondation ;
- qui est nécessaire et suffisant pour le traitement du dossier ;
- qui est évalué comme correct et cohérent.

En général, les données collectées sont les données de base nécessaires à l'identification de l'enfant concerné, de l'appelant et à la description des faits pour lesquels nous avons été contactés, tels que

- Prénom et nom de famille
- Résidence et/ou domicile
- Lieu et date de naissance
- Genre
- Numéro de téléphone
- Numéro d'enregistrement national
- Adresse électronique
- Image

Des données sensibles qui peuvent concerner un enfant ou un suspect éventuel d'infractions d'exploitation sexuelle sont parfois divulguées. Nos employés n'enregistrent ces données que si elles semblent pertinentes et cohérentes avec l'histoire décrite.

En vertu de l'article 8 de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, Child Focus a le droit de communiquer des données personnelles révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, ou l'appartenance syndicale, ainsi que des données génétiques et biométriques, les données relatives à la santé ou les données relatives au comportement sexuel ou à l'orientation sexuelle d'une personne, à traiter pour la réception, la transmission aux autorités judiciaires et le suivi des données concernant des personnes soupçonnées d'avoir commis un crime ou une faute dans un cas particulier de perte ou d'exploitation sexuelle.

Notre personnel recueille les faits signalés, mais ne juge pas s'il s'agit de données sur une accusation ou une décharge en vue d'une éventuelle enquête. En cas de transmission d'informations aux autorités compétentes, celles-ci sont seules habilitées à apprécier les faits et les données.

Même si le traitement de ces données est nécessaire pour protéger les intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique si la personne concernée est physiquement ou légalement incapable de donner son consentement, Child Focus est en droit de le faire sur la base de l'article 9.2, c) AVG.

#### **4.2 Fichiers électroniques :**

Dès qu'il y a communication avec un responsable de l'accueil ou un conseiller, toutes les informations sur la situation, le contexte et l'identité sont saisies dans des "FICHES" informatisées. Le système d'exploitation utilisé est Microsoft Dynamics CRM.

Toutes les "fiches" relatives à une personne spécifique forment un "dossier".

#### **4.3. Autres opérations de traitement**

Child Focus ne traite pas seulement des données personnelles dans le cadre de ses missions, mais aussi dans le cadre de ses autres activités telles que la collecte de fonds, la formation et l'éducation, la Child Focus Academy, etc.

Dans le cadre de ces activités, Child Focus ne traite que les données personnelles nécessaires à l'exécution de ces activités, entre autres :

- Données d'identification ;
- Coordonnées ;
- Détails du paiement ;
- Préférences de communication

## **5. Quels sont les droits des personnes concernées ?**

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en ce qui concerne vos données à caractère personnel. Ces droits sont énumérés pour vous ci-dessous. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez utiliser le formulaire que vous pouvez obtenir via ce lien, ou via la page de contact de ce site.

- **Droit d'inspection** : La personne concernée, c'est-à-dire l'enfant, ses parents ou la personne exerçant l'autorité parentale, a le droit de consulter les données la concernant collectées par nos

responsables de l'accueil ou nos consultants opérationnels, ainsi que toutes les informations sur lesquelles ces données sont basées. Ce droit s'applique également aux témoins. Les donateurs, les bénévoles, les partenaires et toutes les personnes travaillant avec Child Focus ont également ce droit.


- **Droit de rectification** : La personne concernée, c'est-à-dire l'enfant, ses parents ou la personne exerçant l'autorité parentale, a le droit de demander, sans frais, la rectification de toute donnée la concernant. Ce droit s'applique également aux personnes qui déposent. Les donateurs, les bénévoles, les partenaires et toutes les personnes travaillant avec Child Focus ont également ce droit.
- **Droit d'être oublié** : vous avez le droit de demander la suppression de vos données dans nos fichiers. Toutefois, ce n'est pas un droit absolu et il sera toujours évalué à la lumière des dispositions légales.
- **Droit de limitation** : vous avez le droit de limiter le traitement de vos données à caractère personnel dans certains cas spécifiques.
- **Droit de transfert** : vous avez le droit de demander et de transférer les données à caractère personnel que vous nous avez fournies sur la base de votre consentement explicite ou d'un accord.
- **Droit d'opposition** : vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel. Cependant, Child Focus n'est pas toujours obligé d'accorder cette opposition.
- **Droit de retrait du consentement** : si le traitement de vos données à caractère personnel a lieu sur la base de votre consentement, vous avez toujours le droit de retirer ce consentement.


Child Focus s'engage à assurer un suivi approprié dans le mois suivant votre demande.

Vous avez la possibilité d'introduire un recours devant les tribunaux compétents ou devant l'autorité de protection des données.

#### ***Autorité de protection des données***

Rue du Prince 35, 1000 Bruxelles

 +32 (0)2 274 48 00

 +32 (0)2 274 48 35

 [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)

<b>ATTENTION : Conformément à l'article 8 de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les personnes soupçonnées d'avoir commis un crime ou un délit dans un fichier particulier de personnes disparues ou d'exploitation sexuelle ne disposent pas de ces droits !</b>
---

## 6. Pourquoi enregistrons-nous les conversations téléphoniques et les chats ? Waarom registreren wij telefoon- en chatgesprekken?

### 6.1 *Fondement et objectif :*

L'enregistrement des conversations téléphoniques et de chat est un outil précieux dans l'exécution des missions de Child Focus. Les responsables de l'accueil ou les conseillers ne parviennent pas toujours à enregistrer immédiatement toutes les informations qu'ils sont autorisés à recevoir au téléphone ou par chat, surtout lorsque les appelants sont en situation de crise. Il est donc extrêmement important, surtout dans les situations d'urgence, d'enregistrer les conversations téléphoniques et de chat.

En effet, les enregistrements permettent de

- évaluer la crédibilité des faits (sur la base de l'historique et des faits cités, la comparaison de la zone du numéro d'appel avec la déclaration de l'appelant ou de l'internaute, etc ;)
- identifier (et, si nécessaire, localiser) les personnes ayant besoin d'assistance ou se trouvant dans une situation d'urgence ;
- préparer des témoignages complets pour les autorités judiciaires ;
- identifier les appelants ou les internautes pour le suivi ultérieur du témoignage.

En outre, Child Focus, en tant que service d'urgence reconnu, peut utiliser les enregistrements pour

- récupérer les appels téléphoniques ou les conversations de chat destinés à d'autres services d'urgence, et renvoyer ainsi les appelants ou les chatteurs ;
- déposer une plainte contre les appelants malveillants.

Enfin, ces enregistrements nous permettent de garantir un service de qualité et une amélioration continue de l'organisation interne, notamment :

- un accueil téléphonique optimal pour les victimes et les partenaires ;
- la collecte des différentes données statistiques ;
- la possibilité d'évaluer la qualité des informations recueillies lors des conversations téléphoniques ou des chats ;
- la recherche de nouveaux thèmes pour la formation complémentaire de notre personnel ;
- la protection de notre organisation en tant que début de preuve contre d'éventuelles plaintes.

### 6.2 *Période de rétention :*

En tenant compte de l'avis de l'autorité de protection des données, Child Focus a fixé la période de conservation des enregistrements à **six mois**.

Les informations contenues dans les enregistrements seront incluses dans les fichiers et l'enregistrement original peut être supprimé.

Un balayage automatique est effectué chaque jour pour supprimer ces données enregistrées.

## 7. Qui sont les destinataires des données collectées ?

**En aucun cas, nous ne transmettons vos données personnelles à des tiers à des fins de publicité ou de marketing ou pour toute autre raison non liée à notre commande.**

### **7.1 Dans un contexte national :**

Les destinataires potentiels des informations recueillies dépendent du type de dossier :

Les services de police et notamment les cellules "personnes disparues" et "crimes contre les personnes", le ministère public ou le juge d'instruction, les parents ou les personnes exerçant l'autorité parentale, les services d'accueil des victimes, les services d'aide aux victimes, les médiateurs, les avocats, l'institution d'où le jeune a pu partir, les services d'aide à la jeunesse, la Suicide Line, JAC, ...

### **7.2 Dans un contexte international :**

Les destinataires potentiels des informations recueillies dépendent du type de dossier :

Le SPF Justice ou le ministère des Affaires étrangères, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, le service des étrangers, l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, le procureur ou le juge d'instruction du pays concerné, les services de police du pays concerné, les parents ou les personnes exerçant l'autorité parentale, les services d'accueil des victimes, les services d'aide aux victimes, les médiateurs, les avocats, l'institution dont le jeune a pu sortir, les services d'aide à la jeunesse, l'homologue de la Suicide Line, le JAC, etc. ...

### **7.3 Sous-traitance :**

Notre mission de prévention et d'information consiste, entre autres, à effectuer des enquêtes statistiques sur les différents dossiers traités. À cette fin, nous faisons parfois appel à des sous-traitants.

En tant que responsable principal du traitement, nous nous assurons, lors de la sélection et du choix du sous-traitant, que ce dernier prend toutes les mesures d'organisation et de sécurité nécessaires à la protection des données.

Dès qu'il est établi quel sous-traitant sera utilisé, nous lui demandons de respecter les mesures de sécurité que nous prescrivons. Cela signifie que nous lui fournissons notre politique de sécurité et nos mesures techniques et organisationnelles les plus importantes.

Dans un contrat écrit, nous fixons également ce que nous attendons du sous-traitant en matière de sécurité des données.

## 8. Quel est le niveau de sécurité que nous garantissons pour la transmission des données collectées ?

Le transfert des données aux différents destinataires potentiels s'effectue de manière sécurisée, chaque destinataire en Belgique étant tenu de respecter la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et le Règlement général sur la protection des données (RGD) pour les données et informations reçues.

## 9. Quelles sont les périodes de conservation des données que nous recueillons ?

Child Focus s'engage à ne pas conserver vos données personnelles plus longtemps que nécessaire pour leur traitement. Cela tient compte du fait que certaines données doivent être conservées pendant un certain temps afin de respecter certaines législations.

Comme nous traitons différents types de données et de fichiers, des périodes de conservation différentes s'appliquent au sein de notre organisation.

### **Conservation des dossiers opérationnels :**

#### Une période de six mois :

Ce sont les dossiers pour lesquels nous ne sommes pas autorisés et que nous appelons "cartes sociales".

Les numéros 116000/+32 02 475 44 99 étant des numéros d'urgence, une grande partie des appels que nous recevons ne concernent pas des dossiers d'enfants disparus ou sexuellement exploités.

Il s'agit également de dossiers relatifs à des questions et des problèmes de sécurité en ligne, pour lesquels les parents ou les adolescents souhaitent recevoir des informations en vue d'une utilisation plus sûre de l'internet.

#### Un mandat de 5 ans :

Il s'agit de dossiers de parties civiles.

Conformément à la loi du 13 avril 1995 contenant des dispositions relatives à la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic d'êtres humains, Child Focus peut engager des actions civiles contre les personnes poursuivies par les cours et tribunaux.

#### Le mandat dure jusqu'à l'âge de 18 ans :

Il s'agit de cas d'exploitation sexuelle organisée ou commerciale, tels que la prostitution des enfants, la traite des enfants et le tourisme sexuel.

Il s'agit également de cas d'exploitation sexuelle liés aux technologies de l'information et de la communication, tels que les réseaux sociaux, le grooming, le sexting et la sextorsion.

#### Un terme qui va jusqu'à l'âge de 25 ans :

Il s'agit de cas de personnes disparues tels que les fugues, les enlèvements internationaux d'enfants avec localisation de l'enfant et les enlèvements par des tiers avec retour de l'enfant.

#### Aucun délai n'est prévu :

Il s'agit de dossiers de personnes disparues tels que les disparitions inexplicables, les enlèvements internationaux d'enfants sans localisation de l'enfant et les enlèvements par des tiers sans retour de l'enfant.



## 10. Sécurité de vos données personnelles

Child Focus traite les données personnelles qu'elle traite de manière responsable et a pris des initiatives appropriées en vue de la sécurité de ces données personnelles, tant au niveau interne qu'externe (par exemple le télétravail).

## 11. Quelle technologie utilisons-nous pour le suivi informatisé ?

Nous utilisons des technologies de suivi pour recueillir certaines informations, telles que le type de navigateur et de système d'exploitation, la page de renvoi, le plan du site, etc. Les technologies de suivi nous aident à adapter ces sites web à vos besoins personnels.

### 11.1 Cookies

Nous utilisons des cookies pour améliorer l'utilisation et la fonctionnalité de nos sites web, et pour mieux comprendre comment nos visiteurs les utilisent et comment ils utilisent les services que nous leur offrons. Par exemple, le stockage de cookies sur votre ordinateur nous offre un moyen facile et pratique de personnaliser et d'améliorer votre expérience lorsque vous visitez nos sites web, afin que votre prochaine visite soit encore plus agréable.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur l'utilisation des cookies sur nos sites web, veuillez vous référer à notre politique en matière de [cookies](#).

### 11.2 Adresses IP

Votre adresse de protocole Internet (IP) est un numéro que les ordinateurs du réseau utilisent pour identifier votre ordinateur chaque fois que vous accédez à l'Internet. Nous conservons une trace des adresses IP, entre autres, afin de résoudre les problèmes techniques, de maintenir la sécurité du site web, de limiter l'accès à nos sites web à certains utilisateurs, de mieux comprendre comment nos sites web sont utilisés et enfin en cas de danger imminent pour un enfant ou une personne.

### 11.3 Fichiers journaux

Nous pouvons recueillir des informations sous la forme de fichiers journaux qui enregistrent l'activité du site web et établissent des statistiques sur les habitudes de navigation des internautes.

Ces données sont générées de manière anonyme et nous fournissent, entre autres, des informations sur le type d'internaute et le système d'exploitation des utilisateurs (comme l'URL d'origine, la date et l'heure de la visite de notre site et des pages consultées, le temps passé sur celles-ci), ainsi que d'autres données similaires concernant la navigation ou les itinéraires.

Nous utilisons également les informations stockées dans les fichiers journaux pour des études internes afin d'améliorer et d'individualiser en permanence les services en ligne que nous proposons.

## Dispositions finales

Cette politique est revue chaque année sur la base des différentes observations, plaintes et recommandations éventuelles du bilan annuel et des commentaires de l'Autorité de protection des données.

Si vous avez d'autres questions concernant notre politique de confidentialité, veuillez contacter le responsable de la protection des données de Child Focus comme suit :

- Par courrier : Child Focus, au DPD Tom Hermans, Houba de Strooperlaan 292, 1020 Bruxelles ;
- [116000@childfocus.org](mailto:116000@childfocus.org) ou [info@desdalex.be](mailto:info@desdalex.be) (à l'attention de Tom Hermans)